

Jeux de cartes : une réussite

par Pierre-Yves Duchemin

« Ah bon... cela se catalogue aussi, les cartes ? » Je n'aurais pas cru qu'on trouve aussi ma carte Michelin à la BN... On entend (trop) souvent ces mots lors des démonstrations de BN-OPALINE. Certains ajoutent même d'un air entendu : « Oui... de toute manière, une carte, ce n'est rien de plus qu'un livre à plat. »

C'est à la fois un peu vrai et très faux ! Un peu vrai parce qu'une carte, comme beaucoup d'autres documents, possède des éléments bibliographiques « habituels », tels que, par exemple, un auteur, un titre, une édition, un éditeur, une date de publication, un format, une mention de collection éventuellement numérotée, un ISBN, etc. Très faux parce qu'une réduction aussi drastique ne prend pas du tout en compte la spécificité du document. Pourtant, cette spécificité est telle qu'elle nécessite une zone particulière de l'ISBD et des normes AFNOR, la zone 3 « particulière à certains types de document » ; en outre, si une carte, comme les autres documents, doit avoir un accès titre, un accès auteur, un accès sujet le cas échéant, elle doit avoir en plus, et c'est le plus souvent son accès principal, un accès géographique.

Si le document traité se réduisait à la « carte », le problème serait beaucoup plus évident à résoudre... mais, et c'est là une grande partie de son charme, le document cartographique est très polymorphe : outre la carte qui elle-même se décline en document isolé, en série cartographique (66 % des documents modernes) ou en collection (20 %), on doit cataloguer des atlas (qui sont aussi des livres...), des notices d'accompagnement de cartes géologiques (laquelle est le matériel d'accompagne-

ment de l'autre ?), des panoramas, des documents manuscrits, des photographies aériennes, des vues stéréoscopiques, des images de satellite, des globes, des sphères armillaires ou des planétaires (qui sont aussi des objets), des globes célestes (parfaites images virtuelles : où faut-il se placer pour observer l'univers sous la forme d'un globe céleste ? à droite ou à gauche de Dieu le Père ?), des astrolabes, sextants et autres instruments, plus récemment des CD-ROM cartographiques et bientôt, grâce à la nouvelle loi sur le dépôt légal, des systèmes d'information géographique, plus connus sous le nom de SIG. Toute cette énumération à la Prévert pour montrer qu'un catalogueur de documents cartographiques ne s'ennuie jamais !

Il dispose d'un arsenal normatif bien fourni : l'ISBD (*CM Cartographic material*) (2^e édition 1987), le fascicule de documentation AFNOR Z 44-067 *Catalogage des documents cartographiques : rédaction de la description bibliographique* (2^e édition 1991), la norme française homologuée AFNOR NF Z 44-081 *Catalogage, forme et structure des vedettes géographiques* (1993) et le fascicule de documentation AFNOR Z 44-068 *Catalogage des documents cartographiques, manuel d'application du fascicule de documentation Z 44-067 et de la norme NF Z 44-081* (à paraître en 1994).

Sans entrer dans le détail d'un manuel de catalogage, il est possible dans le cadre de cet article de brosser un rapide tour d'horizon des principales difficultés qui attendent l'apprenti catalogueur de documents cartographiques.

• *Le titre* est parfois insuffisant et bien souvent « éclaté » dans les marges ; il faut alors le reconstituer. Existe également la carte sans titre : il faut alors restituer entre crochets un titre qui rende compte le mieux possible du contenu du document ; le titre et le contenu de la carte proprement dite sont souvent complémentaires. Le titre indique le thème de la carte et la carte elle-même apporte des éléments d'identification géographique.

• *L'auteur*, car sous ce terme simple en apparence, se cachent des réalités bien diverses. Tout d'abord, contrairement au livre, l'auteur principal d'une carte n'est pas celui qui a écrit le texte figurant sur la carte ou sur un éventuel matériel d'accompagnement, mais celui qui a établi le dessin cartographique lui-même, donc le cartographe.

Les documents modernes sont presque exclusivement établis par des collectivités qui, souvent, n'apparaissent que sous forme de sigle non développé et qui sont parfois difficiles à identifier (quand c'est l'IGN ou le BRGM, on a des chances de trouver facilement !). Le problème peut se corser quand plusieurs organismes figurent sur le document et que rien n'indique que l'un soit dépendant de l'autre...

Sur les documents anciens, des noms figurent souvent... mais qui est le cartographe, qui est le graveur, qui est l'éditeur-imprimeur-libraire ? Enfin, comble de l'horreur, la carte anonyme, plus fréquente qu'on ne l'imagine.

• *L'éditeur* : sur les documents modernes, ne figure souvent qu'une seule mention et l'auteur est à la fois cartographe et éditeur ; plus ardu est le cas où plusieurs organismes figurent sur le document : qui a fait quoi ? Dans le cadre d'une bibliographie, il est pourtant essentiel d'identifier et de localiser l'éditeur ; de plus, quand une agence cartographique effectue un travail pour un autre organisme, la mention de *copyright* n'identifie pas forcément l'éditeur.

• *La date de publication* : elle est souvent donnée sur les documents modernes sans toutefois être bien mise en évidence. Il ne faut pas la confondre avec les autres dates figurant sur le document : date de levé, d'élaboration du dessin cartographique, de révision, de traitement de l'image, etc. Sur les documents anciens, très souvent non datés, une recherche sur le contenu du document (toponymie, réseau routier, frontières, etc.) permet de fournir une approximation toujours plus utile au

lecteur que la désespérante mention [s.d.].

• *L'ISBN* : encore rare sur les documents cartographiques, il n'est pas utilisé dans la même logique que l'imprimé : un ISBN identifie normalement une édition et deux éditions du même texte (en poche et en club, par exemple) peuvent figurer en même temps en librairie ; dans le cas des documents cartographiques, une édition « chasse » l'autre et on n'a pas en même temps deux éditions disponibles d'un document représentant telle région par le même éditeur, c'est pourquoi les éditeurs cartographiques utilisent d'une édition à l'autre, parfois d'une année à l'autre le même ISBN qui identifie ainsi, non plus une édition, mais le document lui-même, un peu à la manière d'un code à barres.

• *La zone des données mathématiques* comporte trois éléments principaux : l'échelle qui est la fraction déterminant le rapport de taille existant entre une distance sur le document et la même distance sur le terrain ; ainsi, une carte de France à l'échelle de 1:5 000 000 peut être imprimée sur une feuille A4 (21 x 29,7 cm) alors que la France à l'échelle de 1:1 000 000 nécessite une feuille d'environ 1m² ! C'est pourquoi la mention d'échelle est obligatoire dans la description bibliographique : le lecteur doit savoir si le document qu'il demande est une carte postale ou une « moquette » de 24 m².

Bien souvent, l'échelle figure sur les documents modernes, que ce soit sous forme de fraction, de locution ou d'échelle graphique. Lorsque la mention d'échelle ne figure pas sur le document, une simple règle de trois permet d'obtenir une approximation très suffisante pour les besoins catalogographiques.

• *La projection* est le résultat de l'ensemble des opérations mathématiques nécessaires pour transposer sans trop de distorsions une surface sphérique sur une feuille de papier. La mention de projection est obligatoire quand elle figure sur le document ; dans le cas contraire, elle est omise car le bibliothécaire ne peut réinventer les choix opérés par le cartographe.

• *Les coordonnées géographiques* permettent de cerner avec la plus grande précision l'aire géographique représentée sur le document cartographique ; en outre, elles sont le meilleur moyen de gérer un système graphique en liaison avec la base de données textuelles. La mention des coordonnées est obligatoire si elles figurent sur le document ;

dans le cas contraire, il est recommandé de les chercher dans une source extérieure et le recours au fichier d'autorité géographique de BN-OPALINE... ou à l'index de l'atlas le plus proche permet bien souvent de se tirer honorablement d'affaire ! Il faut noter que, dans ce cas également, une approximation raisonnable est préférable à l'absence des données.

• *La vedette géographique* est souvent l'accès principal au document cartographique : la recherche d'un document représentant un lieu est plus courante qu'une recherche par auteur ou par thème. La vedette géographique est ainsi obligatoire : il est inconcevable qu'un document cartographique ne compte pas parmi ses accès la région qu'il représente. La vedette géographique comporte plusieurs éléments : un toponyme (le plus souvent une tête de vedette aussi précise que possible) ; une localisation pour permettre de lever toute ambiguïté quant à la pertinence du nom de lieu choisi (on n'imagine pas le nombre d'Abbeville, de Nazareth ou de Paris qui existent dans le monde...) ; un qualificatif pour préciser le toponyme en cas d'homographie ; des subdivisions géographique, thématique, chronologique ; une datation.

Exemples :

MAYENNE (Mayenne) – Urbanisme – 1945-1990

MAYENNE (France ; cours d'eau)

MAYENNE (France ; département) – Routes. 1993

• *Le type de traitement catalogographique*. La plupart (environ les deux tiers) des documents modernes sont publiés sous forme de séries cartographiques, c'est-à-dire de suite fermées. Selon les recommandations de l'ISBD (CM) et du fascicule de documentation AFNOR Z 44-067, le traitement le plus adapté à ce type de documents reste le catalogage à niveaux, abandonné pour l'imprimé depuis quelques années. Il faut garder à l'esprit que le nombre de pièces composant ces séries est sans commune mesure avec les chiffres que l'on peut rencontrer dans le domaine des ouvrages imprimés : par exemple, la carte de France à l'échelle du 1:25 000 comporte 2 024 feuilles sans tenir compte des éditions différentes, la carte des États-Unis à l'échelle du 1:24 000 comporte plus de 57 000 feuilles, etc. ; c'est pourquoi le traitement à niveaux s'avère le moyen le plus pratique, le plus économique... et le plus « élégant » de traiter ces documents.

Dans un premier niveau, sont transcrites les informations communes à tous

les documents composant la série, par exemple auteur, titre global, échelle, projection, format, représentation du relief, date de début de la série, notes générales, etc.

Dans un second niveau, sont transcrites les informations particulières à la feuille que l'on traite, par exemple titre propre,

numérotation, édition, date de contenu, date de publication, coordonnées géographiques, vedette géographique, etc. et lien vers la notice de premier niveau.

Le format INTERMARC est capable de gérer parfaitement le lien existant entre une feuille « fille » et la description générale de la série transcrite dans une

notice « mère ». A l'interrogation, le système est capable de croiser des données figurant dans des niveaux différents. Il est également possible, à partir d'une « fille » de remonter à la « mère » ou bien, en partant de la « mère » de feuilleter l'ensemble des « filles ».

Mars 1994

Titre	Série bleue
Complément de titre	carte topographique de la France à 1:25 000
Auteur	Institut géographique national
Échelle	1:25 000
Projection	proj. conique conforme de Lambert
Adresse	Paris : IGN, 1978
Collation	1 carte en 2 024 feuilles : en coul. 91×77 cm, pliées 23×12 cm
Note	Relief représenté par courbes de niveau, points cotés et estompage
Note	Ellipsoïde de Clarke 1880
Note	Amorces du quadrillage kilométrique UTM et des quadrillages kilométriques
Lieu géographique	FRANCE
Subdivision sujet	Topographie
Date	1978
Collectivité	Institut géographique national (France)
Fonction	18/65

Titre	Manosque
Édition	Éd. 3
Coordonnées	E 5°45'28" - E 5°56'16" / N 43°55'16" - N 43°44'28"
Date de publication	1990
Date de levé	1980
Date de révision	1988
Lien	(001665) Série bleue 1:25 000
Numérotation	3342 ouest
Lieu géographique	Manosque (Alpes-Haute-Provence) Environs. 1990 Luberon, parc naturel régional du (Provence-Alpes-Côtes d'Azur) 1990 Pelissier, forêt domaniale de (Alpes-Haute-Provence) 1990